

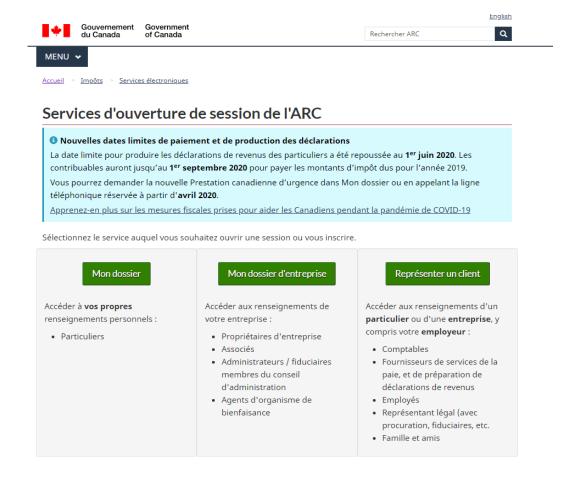
PROCÉDURE POUR S'INSCRIRE À « MON DOSSIER D'ENTREPRISE » DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

MESSAGE IMPORTANT:

- Vous DEVEZ être inscrits à « MON DOSSIER POUR LES PARTICULIERS » et avoir entré votre code de sécurité;
- Vous DEVEZ avoir en main votre numéro d'entreprise de l'Agence du Revenu du Canada (9 chiffres). Vous retrouverez ce numéro sur une déclaration de revenus de société (T2) ou sur un avis de cotisation reçu.
- Accédez au site de l'ARC :

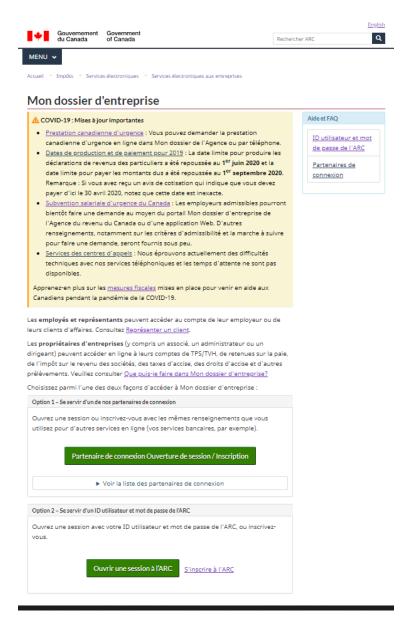
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-ouverture-session-arc.html

2) Cliquez sur l'icône « Mon dossier d'entreprise » :





3) Vous accéderez à cette page « Mon dossier d'entreprise » :



Vous aurez 3 options :

- Option 1: Utilisez votre fournisseur de services bancaires pour y accéder (seulement pour les personnes ayant un accès électronique à leur banque) sinon, faire l'option 2;
- Option 2: Utilisez un ID utilisateur et un mot de passe de l'ARC (allez à la page 6);
- Option 3: BC Services Card (pour la Colombie-Britannique).

4) Option 1:

- Cliquez sur « Partenaire de connexion Ouverture de session / Inscription »; a.
- Vous accéderez à cette page : b.



- C. Sélectionnez votre institution bancaire personnelle (dans l'exemple ci-joint, nous avons sélectionné la Banque Nationale);
- d. Vous accéderez à la page de votre institution bancaire :



- Vous devrez inscrire votre code d'utilisateur et le mot de passe que vous utilisez e. habituellement pour vous connecter en ligne à votre institution bancaire (compte personnel);
- Cliquez sur « Se connecter »; f.
- Vous accéderez à cette page et un code d'accès vous sera envoyé par message texte g. sur votre téléphone cellulaire. Entrez ce code et cliquez sur « Confirmer » :



h. Vous accéderez à cette page et vous devrez cliquer sur « J'accepte » :



i. Vous accéderez à votre dossier d'entreprise de l'ARC.

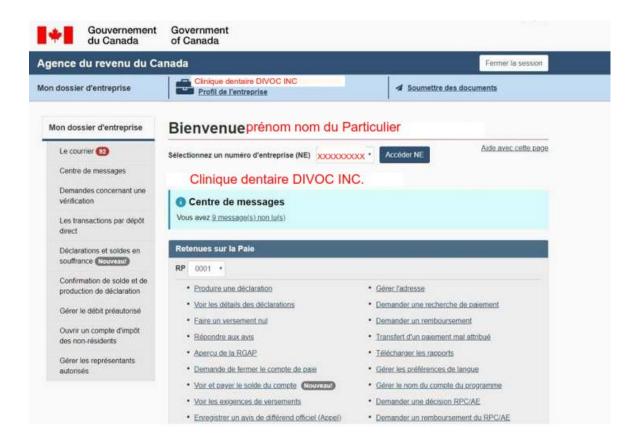
Vous devrez entrer votre numéro d'entreprise et cliquer sur « **Ajouter** » (voir image ci-dessous) :



Vous accéderez à cette page. Si vous voulez entrer plusieurs entreprises, vous j. devrez sélectionner « Ajouter une entreprise » et refaire l'étape « i ». Si ce n'est pas le cas, vous pouvez cliquer sur « Mon dossier d'entreprise » dans le menu de gauche pour visualiser le contenu de votre dossier :



k. Vous accéderez à cette page dédiée à la société pour laquelle le numéro d'entreprise a été fourni à l'étape « i » (voir image ci-dessous).



Les employeurs admissibles pourraient demander la Subvention salariale d'urgence du Canada par l'intermédiaire du portail « Mon dossier d'entreprise » de l'Agence du revenu du Canada. Il est également possible de faire une demande en ligne. Les employeurs doivent tenir des registres afin de démontrer la réduction de leurs revenus sans lien de dépendance et la rémunération versée aux employés. D'autres renseignements sur le processus de demande seront disponibles bientôt.

5) Option 2:

- Cliquez sur Ouvrir une session à l'ARC qui se retrouve dans l'option 2; a.
- Vous accéderez à cette page (voir ci-dessous, après l'étape « c »). Inscrivez votre ID b. utilisateur et votre mot de passe que vous avez créés au moment de l'inscription à « Mon dossier pour les particuliers »;
- Cliquez sur « Ouvrir une session » : C.



Vous accéderez à cette page « Préférence de la fonction de sécurité supplémentaire », si lors de votre inscription à l'ARC vous avez choisi de toujours demander une question de sécurité. Répondez à la question et cliquez sur « Suivant » :



e. Vous accéderez à cette page et vous devrez cliquer sur « J'accepte » :



f. Vous accéderez à votre dossier d'entreprise de l'ARC.

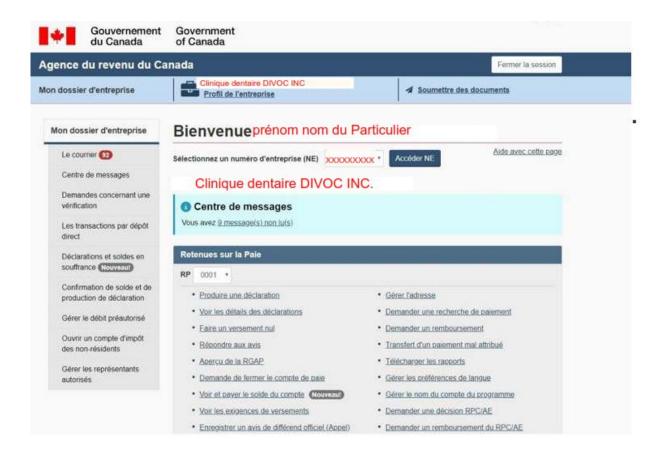
Vous devrez entrer votre numéro d'entreprise et cliquer sur « Ajouter » (voir image ci-dessous):



Vous accéderez à cette page. Si vous voulez entrer plusieurs entreprises, vous g. devrez sélectionner « Ajouter une entreprise » et refaire l'étape « f ». Si cela n'est pas le cas, vous pouvez cliquer sur « Mon dossier d'entreprise » dans le menu de gauche pour visualiser le contenu de votre dossier :



Vous accéderez à cette page dédiée à la société pour laquelle le numéro d'entreprise h. a été fourni à l'étape « f » (voir image ci-dessous).



Les employeurs admissibles pourraient demander la Subvention salariale d'urgence du Canada par l'intermédiaire du portail « Mon dossier d'entreprise » de l'Agence du revenu du Canada. Il est également possible de faire une demande en ligne. Les employeurs doivent tenir des registres afin de démontrer la réduction de leurs revenus sans lien de dépendance et la rémunération versée aux employés. D'autres renseignements sur le processus de demande seront disponibles bientôt.